académie Besançon

direction des services départementaux de l'éducation nationale Doubs

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 17 janvier 2018

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Des écoles élémentaires des circonscriptions de Besançon et du Grand Besançon

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale des Circonscriptions de Besançon

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
DE BESANCON 1

Dossier suivi par :
Luc GROSJEAN

Mél.
ce.ienb1.dsden25@ac-besancon.fr

Téléphone
03.81.65.48.53

Fax
03.81.65.48.92

26 Avenue de l'Observatoire
25030 BESANÇON CEDEX

Objet : Préparation de la rentrée de septembre 2018
INSCRIPTIONS EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES (Classes musicales et classes vocales)

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, je vous demande de bien vouloir diffuser cette note aux parents d'élèves de votre école.

1) – ***Principes de fonctionnement des classes musicales***

Créées conjointement par le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Affaires Culturelles et la Ville de Besançon en septembre 1968, les classes à horaires aménagés fonctionnent sur la base d'une synchronisation entre l'enseignement général et l'enseignement musical, par adjonction d'une activité artistique musicale aux disciplines habituellement assurées à l'école élémentaire.

Les classes à horaires aménagés sont implantées :

- à l'école ***élémentaire Helvétie*** pour les niveaux CE1/CE2/CM1/CM2
- à l'école ***élémentaire Bourgogne***, pour les niveaux CE1/CE2/CM1/CM2
- aux ***Collèges Diderot et Victor Hugo***, de la 6ème à la 3ème
- au ***Lycée Pasteur***, de la seconde à la terminale

Des tests allant du chant pour les enfants dont l'éducation musicale n'a pas été abordée, à l'exécution instrumentale pour d'autres, se dérouleront au Conservatoire au mois de mai prochain.

Seuls peuvent être candidats à une intégration aux Collèges Diderot et Victor Hugo, les élèves dont le niveau aura été validé par le Conservatoire National de Musique de Besançon. Le recrutement sera assuré par une commission d'admission.

2) – ***Modalités d'inscription***

Les parents des élèves actuellement scolarisés en CP/CE1/CE2/CM1 qui souhaitent voir leur enfant suivre une telle formation sont invités à faire acte de candidature **entre le 5 mars et le 6 avril 2018, délai de rigueur,** en utilisant les formulaires ci-joints :

- ***Formulaire A***

A renvoyer à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale – Circonscription de Besançon 1 – 26, Avenue de l'Observatoire – 25030 Besançon Cedex

- ***Formulaire B***

A renvoyer au « Pôle scolarité » – Conservatoire à Rayonnement Régional – 1, Passage des Arts – 25000 Besançon.

L'Admission en classe musicale ne constitue par une filière. Chaque année, nous examinons les résultats des élèves tant au niveau scolaire que musical, et la commission qui se réunit en juin peut décider de demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, la sortie d'un ou de plusieurs enfants pour des résultats insuffisants.

L'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de Besançon 1

Luc GROSJEAN